

Colson, délégués respectivement par le Gouvernement, la Province, la Ville et le Comité du monument, et de MM. Guill. Charlier, Paul Dubois, Victor Rousseau et Ch. Vandérstappen, sculpteurs. Le rapport de la Commission « apprécie très favorablement la façon poétique et distinguée dont l'auteur a réalisé son idée »; cette idée, qui visait à « ériger un monument à l'art wallon personnifié dans l'œuvre du poète Defrecheux » avait du reste été approuvée tout d'abord par le Conseil qui l'avait faite sienne.

NAMUR. — Le 6 février, s'est célébré au théâtre le vingtième anniversaire de la fondation du Cercle musical. Le programme, très varié, était composé uniquement d'œuvres de son savant directeur, M. Balthazar-Florence, dont le dévouement à cette institution a été, depuis sa création, aussi complet que gracieux.

L'Art moderne rend en ces termes hommage à M. Balthazar-Florence, en disant quelques vérités supplémentaires, peut-être un peu poussées, mais qui, en somme, font ressortir la valeur de ses éloges :

« Namur est certes l'une des plus jolies villes de la Belgique, mais, au point de vue artistique, c'est une lamentable Béolie. Tous les cercles d'art qu'on a voulu y fonder sont morts prématurément. Seul le Cercle musical est parvenu à vivre. Il a duré vingt ans. Quel prodige de dévouement inlassable et obstiné il a fallu pour obtenir pareil résultat, le savent tous ceux qui connaissent Namur et ses habitants. L'homme qui a réussi pendant vingt ans à maintenir en vie un organisme aussi étranger au milieu où il s'implante, mérite l'admiration et le respect des artistes. Quand cet homme, en outre, est un créateur fécond, un musicien d'un talent grave et savant, il mérite aussi les palmes d'une grande consécration publique. Cette consécration, avec son accompagnement ordinaire de discours, de fleurs et — ce qui vaut mieux — d'un superbe bronze de Victor Rousseau, le directeur-fondateur du Cercle musical l'a obtenue. Devant une salle splendide, le maître a dirigé lui-même une exécution impeccable par la symphonie du Cercle et la Chorale les Bardes de la Meuse, des morceaux capitaux dus à sa plume vigoureuse, qui ont enthousiasmé la salle ».



La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE



Le Congrès de Vienne, où les principaux alliés devinrent aussitôt des rivaux soucieux autant d'arrondir leurs Etats et d'en augmenter l'importance que de s'empêcher mutuellement de parvenir à une prédominance effective, refit, en conséquence, la carte politique de l'Europe en se préoccupant bien moins des éléments impondérables de la vie des peuples, tels que la religion, la langue et la nationalité, que de l'étendue des territoires, du nombre des habitants, des ressources industrielles et commerciales, en un mot, de ce qui comportait un accroissement de puissance matérielle. Dans le partage des pays détachés de la France par le traité de Paris du 30 mai 1814, il prit pour base de la démarcation des lots les limites des diocèses et traça ainsi des frontières qui faisaient, sur toute la ligne, bon marché du nationalisme à l'époque même où il venait de s'éveiller et vibrer comme note dominante dans les chants des poètes, les harangues des orateurs et jusque dans les proclamations des souverains. L'antique principauté de Stavelot, qui alors faisait partie du département de l'Ourthe, fut comprise dans ce partage, et la Chale, qui la traversait en plein cœur, formant, dans son cours supérieur, où elle porte le nom d'Eau-Rouge, la limite des diocèses de Cologne et de Liège, comme autrefois des deux cités romaines de la Germanie inférieure, Cologne et Tongres, devint une frontière politique autrement importante pour la vie sociale que n'avait été auparavant la simple limite de juridiction spirituelle.

C'est ainsi que les villes-sœurs, Malmédy et Stavelot, filles de saint Remacle, formées à la même école des moines bénédictins, ayant la même croyance, les mêmes mœurs et le même langage, se

virent, après une vie commune de près de douze siècles, séparées l'une de l'autre et incorporées dans deux Etats, où dominaient une religion et une nationalité différentes des leurs. Stavelot tomba sous la domination du Roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas pour entrer bientôt après dans la formation du nouveau royaume de Belgique. Malmédy, au contraire, passa pour toujours sous le sceptre des Hohenzollern, rois de Prusse, et forma avec le territoire environnant la Wallonie prussienne, qui comprend actuellement sept paroisses et un rectorat de la paroisse allemande de Butgenbach avec une population globale de dix mille habitants, dont les neuf dixièmes sont encore wallons mais se trouvent en passe de perdre leur nationalité.

A la demande du sympathique Directeur de *Wallonia*, nous entreprenons de donner à ses lecteurs un aperçu historique du travail de germanisation qui se poursuit dans ce coin de vieille terre wallonne et qui mérite certainement d'être connu à fond des deux côtés de la frontière.

C'est là — pour peu qu'on appuie sur le mot « historique » et que, non content de fournir une simple chronique, on vise à rattacher les faits à leurs causes et à les relier entre eux, — c'est là une tâche aussi ardue que scabreuse, car d'une part, les changements qui s'accomplissent sont amenés par le concours de bien des facteurs : la multiplicité sans cesse croissante des rapports entre Wallons et Allemands, la politique générale du gouvernement, les visées et mobiles personnels au sein du fonctionarisme, les manigances et connivences de personnes privées et enfin, il faut bien le dire, un affaiblissement quasi général de la vie wallonne, toutes choses difficiles à concrétiser et dont plusieurs, alors même qu'on est parvenu à les tirer au clair, ne peuvent, pour de bonnes raisons, être mises au jour; d'autre part, il est absolument impossible d'écrire aujourd'hui « la page d'histoire » qui nous est demandée, sans faire de la politique, ce qui, dans l'espèce, paraît d'autant plus critique qu'il y a plus d'intérêts légitimes à sauvegarder et que les temps sont plus mauvais pour la cause nationale.

Nous ferons pour un mieux, et, si nous ne produisons pas tous les documents ni surtout les petits papiers qui dorment dans nos cartons, nous en dirons cependant assez pour rester fidèle à la belle maxime de Cicéron, que le Pape Léon XIII a fait sienne en ouvrant au public les archives de la bibliothèque vaticane : « Quis nescit, primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat ». « Le premier devoir de l'historien est d'avoir le courage de ne rien dire qui ne soit vrai et de tout dire de ce qui est vrai ». (De Orat. II c. XIV).

Nous distinguons dans l'histoire de la germanisation de la Wallonie prussienne trois périodes que nous exposerons successivement : 1^o la période de la diffusion naturelle de la connaissance de la langue allemande, de 1815 à 1863; — 2^o celle des mesures artificielles pour lui procurer la prépondérance sur la langue française, de 1863 à 1873; — 3^o enfin, à partir de 1874, celle de la germanisation à outrance qui tend à faire disparaître la langue française et ensuite le langage wallon de l'ancien pays de Malmédy.

Un exposé préalable et succinct de ce qui nous intéresse ici de l'histoire intérieure de la Prusse pendant cette dernière période facilitera l'intelligence de notre histoire locale, où nous verrons comment la grande campagne de germanisation a été préparée, inaugurée, accentuée dans l'enseignement, et enfin portée sur le terrain de l'Eglise.

I.

Diffusion naturelle de la langue allemande en Wallonie prussienne.

Par lettres patentes datées de Vienne, le 5 avril 1815, Frédéric-Guillaume III, Roi de Prusse, prenait possession des territoires cisrhénans que le vote unanime des Puissances représentées au Congrès lui avait octroyés, entr'autres de « l'ancien canton de Malmédy », et les incorporait dans son royaume en promettant aux habitants de les gouverner sur le pied d'une parfaite égalité avec ses autres sujets, de protéger leurs personnes, leurs biens et leur foi, et d'apporter tous ses soins au bien-être du pays. La proclamation qu'il adressait en même temps « aux habitants des pays rhénans réunis à la monarchie prussienne » ne faisait et ne pouvait raisonnablement faire aucune mention spéciale de notre petite Wallonie, qui, avant l'occupation française, avait fait partie de l'Empire d'Allemagne sans jamais appartenir à la nationalité allemande; mais le nationalisme moderne, qui méconnaît le premier principe moral — « ne fais pas à autrui, ce que tu ne veux pas qu'on te fasse » — n'avait pas encore force d'axiome dans notre vie publique. Et le Roi, qui le 15 mai suivant écrivait aux Polonais : « vous êtes incorporés dans ma monarchie sans qu'il vous soit permis de renoncer à votre nationalité », entendait certainement que ses paroles sur la nationalité allemande fussent interprétées, mutatis mutandis, comme une assurance de sa protection pour notre nationalité étrangère englobée dans ses nouvelles acquisitions.

Ces pays, disait le Roi, étant allemands dès l'origine, doivent rester à l'Allemagne et ne peuvent appartenir à un Etat auquel ils sont étrangers par la langue, les mœurs, les coutumes et les lois ; ils sont le rempart de la liberté et de l'indépendance de l'Allemagne, et la Prusse, qui, depuis leur perte, voyait son existence même sérieusement menacée, a le devoir autant que l'honorable mission de les défendre et de les conserver. C'est pourquoi, habitants de ces contrées, je viens au milieu de vous avec confiance ; je vous rends à votre patrie allemande, à une ancienne dynastie allemande et vous déclare Prussiens... La guerre, qui vous a arrachés à la France, était nécessaire, si vous vouliez, avec vos enfants, demeurer allemands dans votre langage, vos mœurs et vos sentiments... (1)

« Les circonstances ne permettant pas au monarque de venir en personne prendre possession des territoires qui lui étaient échus en partage et recevoir l'hommage des populations », ce fut par la publication des susdits documents, confiée aux soins du lieutenant-général DE GNEISENAU et du conseiller d'Etat SACK, que le pays de Malmédy passa définitivement sous le gouvernement de la Prusse, dont l'Aigle fut solennellement apposée à l'obélisque du Marché (2) et introduite dans les sceaux des administrations civiles.

Le changement de régime, qui, même dans des villes allemandes comme Aix-la-Chapelle et Cologne, ne fut accueilli qu'avec des sentiments partagés, n'était pas du tout fait pour plaire de prime abord dans la Wallonie, et il n'y a pas à s'étonner de l'état d'âme de nos aïeux, si bien caractérisé par la boutade historique du chapelain Schomus de Champagne, qui, surpris au beau milieu d'une partie de cartes par la grande nouvelle, émit son avis en ces deux mots : *Dju l'rudjowreüs* (3). En effet, sans parler des vagues appréhensions qu'on entretenait aussi ailleurs, il y avait ici un fonds positif de raisons particulières qui jetaient du noir sur l'avenir : c'en était fait à coup sûr de l'importance que Malmédy avait acquise comme chef-lieu d'arrondissement à cause de sa sous-préfecture et de son tribunal de première instance, dont relevaient les cantons de Malmédy, Aubel, Cronembourg, Eupen, Limbourg, Saint-Vith, Schleiden, Spa, Stavelot, Verviers et Vielsalm avec, en tout, 84 mairies ; on prévoyait également que la nouvelle frontière allait nuire au développement industriel et commercial de la Ville ; la prospérité, qui, de

(1) *Journal du Bas-Rhin*, 16 avril 1815.

(2) Le 30 avril 1815 (voyez *Journal du Bas-Rhin*, 1815, n° 54). Dans son discours, le maire DELVAUX afficha un optimisme que rien ne justifiait, en disant : « Les avantages que notre ville retirera de cet événement pour son commerce et son industrie ont été suffisamment examinés et démontrés ».

(3) Ce dicton de terroir signifie : « Je voudrais recommencer la partie » et s'emploie en présence de n'importe quel aléa désagréable ; il en est de même de la formule négative : *On nu l'adreit r'djouer* « on ne pourrait la rejouer », « la partie n'est pas à recommencer ». Le jeu de cartes était pour les vieux simplement un jeu de hasard, pour lequel ils ne se mettaient pas martel en tête.

l'aveu même de la chronique communale commencée en 1825, eut son apogée sous l'Empire français, était ainsi menacée de deux côtés à la fois ; enfin, comme on le voit par les mémoires privés de l'époque, les troupes prussiennes, dont on avait fait la connaissance l'année précédente, avaient laissé une impression fâcheuse, qui aggravait et faisait mieux sentir la différence de nationalité.

Néanmoins, comme en Belgique, et en partie pour les mêmes motifs (1), le peuple, dans son ensemble, n'était nullement attaché de cœur à la France : les scènes d'impiété et de sauvagerie auxquelles il avait assisté et qu'un siècle entier n'a pu effacer de sa mémoire ; les pertes subies par suite du cours forcé des assignats, dont nous avons encore vu des tas, et, à cause des fourberies (nous en connaissons aussi) auxquelles ils servirent dans la vie privée ; ensuite les guerres continuelles de l'Empire, dont les récits pittoresques de nos vétérans et la légende dorée du Petit Caporal n'allégeaient guère les charges ; enfin les procédés de certains fonctionnaires étrangers, qui donnèrent naissance au dicton populaire que « le Français est à trois F. » — toutes ces causes avaient radicalement empêché la cohésion intime qui semblait devoir résulter de l'unité du langage et de la parenté des races. Après les vingt années si agitées de la domination française, la Principauté de Stavelot et ses Institutions étaient bien venues de l'histoire ancienne, et n'inspiraient plus guère que des sentiments platoniques ; mais la France n'était nullement envisagée comme une mère-patrie, au sort de laquelle on aurait été intéressé. Le peuple de Malmédy, à l'heure de la séparation, ne connut ni le dépit ni les rancunes du patriotisme blessé et ne s'inquiéta que de lui-même.

Avec une haute sagesse, ses nouveaux maîtres vinrent, sur des points capitaux, au devant de ses désirs.

Le Gouverneur du Bas-Rhin, M. SACK, avait prévenu ses vœux par rapport à la langue maternelle dans une « Instruction provisoire sur les collèges » datée du 18 septembre 1814, où il est dit en termes exprès :

On doit accorder dans le plan des objets d'enseignement une place signalée à la langue maternelle, surtout dans les provinces allemandes qui, sous la tyrannie française, ont couru le danger d'être privées de ce bien précieux. Il est du reste naturel que, dans les provinces du gouvernement général où la langue française est la langue maternelle, elle conserve cette prérogative, car nous sommes bien éloignés de vouloir suivre l'exemple du tyran détrôné et de prétendre enlever à un peuple ce qui forme sa nationalité (2).

(1) DE LANZAC : *La Domination française en Belgique, 1795-1814*. 2 vol. in-8°, Paris.

(2) *Journal officiel du Bas-Rhin*, 18 sept. 1814, p. 342.

Et le Roi, comme nous l'avons vu, s'engagea solennellement à protéger la religion et les droits de ses nouveaux sujets.

Certes, l'annexion à la Prusse n'était pas au goût des Wallons, et peu d'entre eux eussent opté en sa faveur. Mais, n'ayant pas de choix, ils se dirent, en gens sensés et pratiques, que, du moment que la conservation de leurs biens idéaux paraissait assurée, il y aurait moyen de s'arranger pour le reste. Ils entrèrent donc dans la nouvelle patrie, que le Congrès de Vienne leur avait assignée, non seulement avec une parfaite loyauté, mais encore avec la bonne volonté de faire, autant qu'il dépendrait d'eux, bon ménage avec la population allemande.

Dans la liste des dons volontaires recueillis pour les soldats blessés, que M. SACK, devenu Président en chef des provinces prussiennes du Rhin, publia en date du 26 décembre 1815, le cercle de Malmédy figure avec un des chiffres les plus élevés, fr. 3,456.05. Nul doute que la capitale de la Wallonie prussienne n'ait largement contribué à cette offrande déposée sur l'autel de la nouvelle patrie, et qu'en conséquence il ne lui revienne une bonne part du compliment du Président, qui « constate avec bonheur que les nouvelles provinces ont rivalisé de générosité avec les anciennes ».

Quelques semaines plus tard, nous trouvons dans le *Journal du Bas-Rhin* (1816, p. 115), l'extrait suivant du compte-rendu officiel de la fête de la Paix, que le Roi avait ordonné de célébrer le même jour dans toute la monarchie :

Conformément aux dispositions des hautes autorités, le dix-huit janvier a été fêté dans tout le cercle de Malmédy par des sonneries de cloches, des décharges de canons, des sermons de circonstance et des *Te-Deum* dans les églises, des banquets et autres réjouissances.

Ici, au chef-lieu du cercle, la fête fut annoncée, la veille, au coucher du soleil et, le jour même, à son lever par la sonnerie de toutes les cloches et la décharge des boîtes de la ville.

A 9 heures du matin, la gendarmerie royale, la garde bourgeoise et la landwehr (armée territoriale), rendue à ses foyers, se réunirent en parade sur la place du marché. De là, elles allèrent prendre les autorités municipales à la mairie et ensuite les autres magistrats et employés du cercle rassemblés dans la maison du Directeur, qui, sous leur escorte, se rendirent tous ensemble à l'église (l'ancienne paroisse), où se célébra une grand-messe solennelle avec chant du *Te-Deum*. L'église était bondée de gens de toutes les classes de la société, et on y recueillit d'abondantes aumônes pour les pauvres, notamment aussi pour la ville de Dantzig (où l'explosion d'une poudrière avait fait trois à quatre cents victimes et fortement endommagé six à sept cents maisons). Après le service divin, le cortège officiel s'en retourna comme il était venu et, dès qu'il eût traversé le marché, le peuple cria, sans y être invité par personne, trois fois : « Vive le Roi ! » — Dans l'après-midi, la Ville offrit le vin d'honneur aux miliciens de la landwehr. Le soir, il y eut un banquet aussi convenable que joyeux, où les tostes portés à Sa Majesté le Roi, à la Paix, à l'Armée prussienne, au prince

Blucher, etc., furent accueillis avec un enthousiasme universel. On y chanta aussi deux cantates à Sa Majesté et à la Paix composées, l'une, par le maire Delvaux; l'autre, par un jeune maître d'école, nommé Leloup (1). Le bal qui suivit fut plein d'entrain et se prolongea jusqu'à quatre heures du matin.

Ainsi, malgré les inconvénients manifestes du changement et les appréhensions de la première heure, l'union de la Wallonie et de la Prusse fut, en somme, cimentée dans les meilleures conditions possibles pour assurer le développement normal des rapports de nationalité.

La première période, que nous avons distinguée à ce point de vue, se caractérise comme ère d'évolution paisible et naturelle basée sur le besoin intime de s'adapter à un nouveau milieu.

La sentence d'Homère : « Les fils valent moins que leurs pères » n'a évidemment pas une valeur absolue, mais il est des temps où l'on est en droit de la répéter dans sa généralité, et nous craignons que le nôtre n'en soit un dans l'histoire des Wallons du pays de Malmédy.

Nous trouvons, pendant la première période, à Malmédy, une classe dirigeante, qui méritait de l'être par son intelligence, son énergie et son esprit de liberté. Elle savait allier le respect de l'autorité avec le respect de soi-même. Les frondeurs y étaient inconnus, mais il en était de même de l'espèce toute moderne des LA-HERR (2).

On avait la franchise de son opinion, le meilleur soutien du bon ordre, car « ce qui ne peut résister, ne peut non plus soutenir. » Et on ne savait pas seulement gémir : on savait agir.

Le conflit religieux de 1837, qui ne fut heureusement que de courte durée, montra l'esprit résolu de cette génération.

Le fondateur de l'imprimerie Quos à Cologne, fils d'un douanier allemand de la Wallonie, nous a raconté qu'il avait commencé son apprentissage à Malmédy depuis quelques semaines, quand son patron se vit, du jour au lendemain, abandonné par toute sa clientèle pour avoir publié dans sa feuille officielle une déclaration gouvernementale sur l'emprisonnement de l'archevêque Clément-Auguste : « le jour même, tous les abonnés lui renvoyèrent son journal, et « ceux qui lui avaient confié des ouvrages, vinrent les décommander,

(1) P. J. LELOUP, né à Stavelot en 1792, a écrit deux poèmes d'une vingtaine de pages chacun : *Justenville*, souvenir poétique, et *Napoléon après Waterloo*, étude poétique; le second, publié à Bruxelles chez Auguste Wahlen et Compagnie en 1824, révèle une certaine verve poétique et surtout de fortes études classiques. L'auteur est mort à Trèves.

(2) Le mot n'est pas de notre invention, et nous l'avons entendu appliquer par des Allemands aussi bien que des Wallons à certains de nos concitoyens.

» en sorte qu'il ne lui restait pas une page à imprimer », ce qui obligea le jeune Quos d'aller apprendre son métier ailleurs et grava ainsi à jamais le fait dans sa mémoire.

Nul doute qu'une simple tentative de germanisation eût rencontré alors une résistance tout aussi unanime et vigoureuse.

A cette époque, les Malmédiens avaient un fier et profond sentiment de leur nationalité. Si ces Wallons réclamaient le français comme langue maternelle, ils le savaient apprécier et tenir en honneur : ils l'apprenaient et le cultivaient.

D'ailleurs, pour se convaincre positivement de la conduite qu'ils auraient observée en l'occurrence, il suffit de relire dans la première année du journal local *la Semaine*, qui vit le jour le 4 juin 1848, sa magistrale défense de la liberté d'enseignement, ses vertes répliques à un opposant allemand et cette recommandation au juge de paix HAMMER de S. Vith, lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée constituante : « Qu'il n'oublie pas qu'il tient son mandat des braves électeurs wallons, et qu'il insiste pour que l'emploi des langues usitées en Prusse soit facultatif ».

Mais pendant près d'un demi siècle, le gouvernement prussien ne fit rien qui ressemblât, même de loin, à une campagne de germanisation.

Au contraire, nous voyons, aux premiers jours, des fonctionnaires de l'ancien régime maintenus dans leurs fonctions; les nouveaux, choisis parmi ceux qui connaissaient la langue du pays, et la *Feuille de correspondance administrative du cercle de Malmédy* (imprimeur W. A. Birnbach), rédigée d'un bout à l'autre dans les deux langues, allemande et française.

Un rescrit ministériel du 18 août 1823, du ministre de la justice VON KIRCHEISEN, porte :

D'après les rapports recueillis par le ministère de la justice, le district de la justice de paix de Malmédy est le seul de la province rhénane prussienne où la langue allemande ne puisse être considérée comme langue du pays. En conséquence... il est arrêté par les présentes que les notaires peuvent se servir, pour les actes qu'ils ont à dresser dans le dit district, de la langue allemande ou de la langue française au gré des intéressés, ce qui comporte, comme allant de soi-même, que les prescriptions du règlement des notariats concernant la connaissance de la langue allemande de la part des parties et témoins doivent être appliquées à la langue française dans les cas où celle-ci sera employée. (*Amtsblatt*, moniteur officiel, p. 374, an. 1823.)

Et, après que la révolution, dans sa tournée de 1830, eut détaché, sans la moindre secousse pour la Wallonie prussienne, la Belgique de la Hollande, qui avait suivi une politique d'intolérance religieuse et nationale, le ministre de la justice VON KAMPTZ répondit, le

7 août 1833, à certaines observations du juge de paix HUBERTY en ces termes :

La proposition, que vous nous avez faite le 30 du mois précédent, est fondée sur de si bonnes raisons qu'elle peut être agréée sans crainte d'inconvénients. C'est pourquoi, par les présentes, la faculté vous est concédée d'admettre les débats et de rédiger les actes en langue française lorsque les parties, témoins ou autres personnes intéressées ne connaissent et ne possèdent pas complètement la langue allemande. En règle générale, il ne sera pas non plus nécessaire de traduire les actes en allemand pour l'instance supérieure. Les habitants wallons du district de votre justice de paix se sont, eux aussi, montrés à tel point fidèles, braves et bons sujets de sa Majesté, le Roi, que j'éprouve une grande joie à contenter leur désir ci-dessus mentionné. (*Lottner III Band*, p. 663.)

Enfin le Roi Frédéric-Guillaume IV, dont l'élévation d'esprit et la grandeur d'âme sont connues, vint, le 25 septembre 1856, honorer d'une nouvelle visite notre petite ville ardennaise, qui l'avait déjà salué comme prince-héritier dans ses murs en 1833, et, à cette occasion, il prononça une parole, qui fit vibrer le cœur et se grava pour toujours dans la mémoire du peuple wallon : « Je suis fier, dit-il, d'avoir dans ma monarchie un petit pays où l'on parle français ». C'était, pensaient nos pères, un titre qui devait garantir notre nationalité mieux que des parchemins.

Ainsi le gouvernement respectait le peuple wallon qui se respectait lui-même; et, avec une bienveillance signalée, il l'aider constamment dans ses efforts pour relever et accroître le bien-être du pays.

Ces bienfaits, qu'il serait trop long d'énumérer, eurent le résultat moral qu'ils devaient avoir d'après l'adage tant décrié et pourtant si vrai et même, dans un sens, légitime : *Ubi bene, ibi patria* (là où l'on est bien, là est la patrie); ils firent naître et s'épanouir à l'égard de la grande patrie prussienne un patriotisme d'autant plus sincère et solide qu'il était nourri et soutenu par l'amour primordial et inaliénable de la Petite Patrie wallonne.

Dès lors toutes les conditions étaient réalisées pour favoriser la diffusion naturelle de la connaissance de l'allemand parmi les Wallons, et il suffit de considérer les principales étapes de sa marche progressive pour reconnaître comment, dans un Etat mixte, une minorité nationale s'adapte d'elle-même et de la manière la plus utile à la nation prédominante sans renoncer à sa nationalité.

Avant 1815, la Wallonie prussienne avait eu durant des siècles, des rapports suivis avec la nation allemande : rapports politiques avec l'Empire d'Allemagne, religieux avec le diocèse de Cologne, sociaux avec le voisinage qui l'enserrait de trois côtés, enfin rapports commerciaux sur une telle échelle que SAUMERY écrivit en 1743 :

« Malmédy est l'entrepôt de la Lorraine et des pays qu'arrosent le Rhin et la Moselle, et ses manufactures d'étoffes et ses tanneries l'emportent sur celles de Stavelot à cause de l'abord continuel des marchands allemands » (1).

En côtoyant ainsi les Allemands sur tous les chemins de la vie, les Wallons malmédiens avaient adopté dans leur langage populaire un stock de germanismes, termes et tournures qui ne se retrouvent pas dans les patois belges. Et ceux d'entre eux qui y voyaient leur intérêt, s'étaient déjà alors appliqués à apprendre l'idiome allemand ; nous en avons une preuve palpable dans une antique relique familiale : un registre en cuir avec des lanières pour fermoirs, où quel qu'un de nos ancêtres a mis au net ses versions allemandes avec le texte français en regard. Mais, formant avec les Stavelotains un Etat à part, c'est dans leur principauté qu'était le centre vers lequel gravitaient leurs pensées, leurs sentiments, leurs aspirations, et la circonstance que leur Etat faisait partie du grand Empire germanique, ne touchant immédiatement guère que le Prince, n'entraînait d'aucune façon dans la conscience populaire.

C'est, en dernière analyse, pour cette raison, qu'après des siècles de fréquents rapports mutuels, les nationaux allemands étaient encore pour eux, de tous points, des étrangers et que la connaissance de leur langue ne s'était nullement généralisée. Avant comme après la domination française, qui n'eut pas d'autre effet sur le langage du pays que d'affiner l'usage du français, il fallait, à l'arrivée d'un Allemand qui ne connaissait que sa langue, parcourir, parfois des rues entières avant de trouver un interprète ; c'est ce que nous ont conté des contemporains de cette époque.

L'annexion à la Prusse opéra dans la vie publique de la Wallonie un déplacement du centre de gravité qui ne pouvait rester sans effet sur les rapports de nationalité. Le peuple wallon, quoi qu'il fit, n'était plus qu'un appendice minuscule et sans unité politique d'un grand Etat allemand, dont il devait partager les destinées et à l'influence duquel il ne pouvait échapper. Dans cette situation, l'indifférence qui avait prévalu entre les deux nationalités jusqu'à la révolution française, ne pouvait plus se maintenir. Fatalement de deux choses l'une devait arriver : ou bien les Wallons allaient se sentir opprimés dans leur nationalité et alors il était sûr qu'ils se replieraient instinctivement sur eux-mêmes et qu'ils résisteraient, avec un sentiment national plus intense, non seulement à l'action de leurs oppresseurs mais aussi à l'invasion et à l'influence de l'élément ger-

(1) SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège*, III, p. 195. Liège, 1743.

main en général ; ou bien ils seraient à leur aise dans la nouvelle patrie, et dès lors, ne voyant plus dans les sujets allemands que des concitoyens, ils se lieraient sans défiance avec eux par les rapports de la vie privée et la poursuite des intérêts communs et s'ouvriraient ainsi, sans même s'en douter, à l'influence de leur nationalité.

Nous avons vu que c'est le second cas qui s'est réalisé. Les Wallons, en acceptant, comme ils l'ont fait, la décision du Congrès, se sont donnés à la Prusse, et, voyant que leur confiance n'était pas trompée, ils se mirent en devoir de combler une lacune qui les séparait de la majorité de leurs concitoyens et les empêchait de participer pleinement à la vie commune de la Grande Patrie.

Ce n'est pas du sein d'un clan de germanisateurs, c'est des entrailles mêmes du peuple wallon qu'est partie la première proclamation de la nécessité d'apprendre l'allemand, et ce désir populaire est resté pendant un demi-siècle la cause unique de la diffusion de la langue allemande en Wallonie, à telles enseignes que sans lui rien n'aurait été fait ou, du moins, n'aurait réussi.

* * *

Quiconque connaît l'état général de l'enseignement populaire au commencement de la période qui nous occupe, ou même seulement ce qu'il était dans une ville comme Aix-la-Chapelle (voir la « Vie de l'évêque Laurent », premier volume), ne sera pas étonné qu'en Wallonie l'école ait été, pendant une vingtaine d'années, un bien faible facteur pour y répandre la connaissance de la langue allemande.

Le président SACK avait, le 21 janvier 1816, nommé le curé WELS, de Bellevaux, « commissaire pour la réorganisation de l'enseignement primaire dans le cercle de Malmédy ». Et bientôt après, dans tous les districts, les commissions scolaires étaient constituées, les instituteurs engagés et les écoles publiques ouvertes. Mais, à cette époque, la vie était autrement difficile que de nos jours et, en vertu de la maxime : *Primum vivere, deinde philosophare*, l'école en pâtit sous plus d'un rapport.

Les maîtres étaient mal rétribués, surtout à la campagne, où ils devaient demander au labour l'entretien de leur famille. Aussi les prenait-on tels qu'on pouvait les avoir, et l'inspecteur LIÉLY en trouva vers 1831 encore un qui lui orthographia le premier commandement : « Un seul Dieu tu as, doreras », etc. Avec ce personnel enseignant des premières écoles rurales, il était impossible de rien ajouter à l'antique programme : Catéchisme, lire et écrire et les quatre règles de calcul.

De leur côté, les parents besogneux mettaient largement à profit la circonstance que l'instruction n'était pas obligatoire.

Au village, il n'était guère question de l'école qu'en hiver, et alors (c'était ainsi du moins à Sourbrodt) la plupart des élèves s'y rendaient avec un quignon de pain sec en poche pour leur dîner et deux briques de tourbe sous le bras pour chauffer le poêle. En ville, beaucoup d'enfants de la classe ouvrière devaient se contenter de fréquenter une école privée pendant une année pour apprendre à lire et écrire, voire même seulement pendant les derniers mois avant la première communion pour s'y faire seriner le catéchisme.

Enfin, les administrations communales, ne disposant que des rétributions scolaires et d'un mince budget, qui pesait déjà lourdement sur les contribuables, ne pouvaient faire pour l'amélioration des écoles tout ce qu'elles auraient voulu. Ainsi à Malmédy même, on se vit forcé en 1832 de congédier le cinquième instituteur « parce que les ressources manquaient » et, l'année suivante on transféra le quatrième à l'école gratuite, parce qu'il y avait trop peu d'élèves payants.

On comprend que, dans ces conditions tout l'enseignement, même celui de la langue maternelle, était en souffrance et que les enfants ne pouvaient arriver à apprendre quoi que ce fût de solide autrement que par l'étude personnelle et les leçons privées.

Néanmoins nous trouvons à Malmédy, dès 1824, un instituteur, ROLINGER, spécialement chargé d'enseigner la langue allemande; et, dans la suite, nous voyons toujours collaborer, à l'école primaire des garçons, des instituteurs et, à l'école des filles, des institutrices appartenant aux deux nationalités allemande et française.

Cependant cet avantage de la ville sur les villages, bien qu'il témoigne de la bonne volonté de l'administration locale, ne pouvait suffire à faire face aux besoins de la situation nouvelle. Le peuple le comprit aussitôt et s'efforça partout d'y suppléer par des moyens de son invention.

L'usage s'établit d'envoyer les enfants, après leur première communion, « aux Allemands ». Les villageois, même les mieux situés, qui sont souvent les plus âpres au gain, louaient les leurs comme vachers dans quelque ferme ou village du voisinage allemand; les bourgeois, plus soucieux de faire apprendre aux leurs « le bon allemand », cherchaient dans un milieu plus éloigné, à Eupen, à Montjoie, à Stadtkyll, à Cronembourg, à Euskirchen et parfois plus loin encore, quelque famille d'égale condition avec laquelle ils faisaient un échange d'enfants pour une ou deux années. Cette coutume, qui s'est maintenue jusqu'à l'ère de germanisation,

s'était généralisée au point que le terme *one candje* pour : « un pensionnaire d'échange » et les locutions qui s'y rapportent *mête, aler, êsse so candje*, passèrent dans le langage courant.

Dans le même but de familiariser les enfants avec la langue étrangère, on vit aussi assez communément des familles aisées engager de préférence des bonnes et des servantes allemandes, ce qui, par contre-coup, fournit l'occasion de nombreux mariages mixtes, força maintes filles wallonnes à quitter le pays et renforça à Malmédy la jeune colonie allemande.

En même temps, toutes les couches de la population wallonne entraient en contact et en rapports immédiats avec l'élément german par le service militaire obligatoire et par les fréquentes manœuvres que valut à la ville le cadre du 3^m bataillon du 25^m régiment de la Landwehr, qui lui fut octroyé en 1820.

C'est ainsi que le peuple wallon lui-même, sur une très large échelle, se prêta à l'action des forces élémentaires de la nationalité allemande.

A Malmédy on fit davantage.

En 1837, la Ville créa, de sa propre initiative, une « Ecole bourgeoise supérieure » en vue de faciliter à ses enfants l'accès aux hautes études, mais aussi dans le but avoué de consolider en général l'enseignement de l'allemand. Cette école, maintenue au prix de grands sacrifices malgré des vicissitudes qui allèrent parfois jusqu'à compromettre son existence, travailla pendant toute cette première période avec succès sur un plan adapté aux besoins locaux, et on y vit collaborer, côte à côte, des professeurs allemands, wallons et français d'origine. Sans parler des élèves allemands qu'elle attira, elle a mis maints jeunes Wallons en état de parfaire leurs études aussi bien en Allemagne qu'en Belgique; à d'autres, en plus grand nombre, elle a fourni un bagage de connaissances suffisant pour faire honorablement leur chemin dans la vie et, comme l'atteste l'*Armonac wallon* de 1888 dans ses « Quelques souvenirs du pays », c'est à elle que les Malmédiens doivent la connaissance de la langue allemande, car les enfants oublient bien vite ce qu'ils n'apprennent qu'à l'école élémentaire.

Plus tard Madame PLACE, une ancienne religieuse venue de Duren, mieux connue sous le nom de « Mère Euphrosine » entreprit de fonder à l'école des filles un « Pensionnat de demoiselles » avec cours pour externes, et bien qu'il n'ait été malheureusement que de courte durée, par suite d'une longue maladie de la directrice, nous tenons à reproduire un extrait du compte-rendu du journal *la Semaine* sur les examens de septembre 1848, afin de montrer, d'un

côté, l'accueil bienveillant que l'intelligence malmédienne fit à cette entreprise et, de l'autre, les résultats qu'on pouvait obtenir sous le règne de la liberté :

Nous sommes heureux de pouvoir en ce jour nous faire l'écho de la ville entière en répétant ici les éloges unanimes et mérités que nous avons entendus. Religion, éducation, enseignement approfondi des langues et des littératures allemande et française, histoire et géographie, calcul, cette maison coordonne avec intelligence ces différentes branches...

La position géographique de notre petite ville, aux derniers confins de l'Allemagne, procure à cet établissement un avantage précieux que M^{me} Place a su utiliser avec bonheur. C'est ainsi que nous avons vu, dans le cours de ces examens vraiment remarquables, de jeunes demoiselles allemandes traiter en français des sujets divers, avec une manière toute française, un style facile et même élégant, tandis que les demoiselles françaises traitaient avec une facilité étonnante des sujets de composition allemande. Et qu'une envieuse malveillance ne vienne point s'écrier que ces sujets étaient préparés, car nous-mêmes, nous pouvons l'attester, nous avons déjà donné des sujets de composition auxquels nous ne pensions pas au moment même où l'on nous invitait à les proposer.

Voilà comment, malgré de profondes divisions et d'acharnées compétitions sur d'autres points de la vie civile, tout le monde en Wallonie travaillait d'un commun et constant accord à populariser la connaissance de la langue allemande, sans entendre par là renoncer en rien aux privilèges de la langue maternelle. Il en fut ainsi, sans nulle contestation sérieuse, jusqu'à l'avènement du dernier bourgmestre wallon, M. Gustave PIETTE, à l'installation duquel, le 6 janvier 1863, nous vîmes, pour la dernière fois, parader dans les formes traditionnelles l'ancienne garde bourgeoise sous le commandement de M. Joseph LEPIQUE, coiffé du bicorne de général et dont l'ordre vibrant : « *Présentez, armes !* » résonne encore à nos oreilles.

Quel fut, en définitive, le résultat de la politique vraiment libérale du gouvernement, qui ne voyait pas, comme nos Epigones germanisateurs, des crimes de lèse-patrie dans la conservation des traditions wallonnes et qui abandonna le développement du langage au libre jeu des rapports sociaux entre les deux nationalités ?

C'est dans cette période, où ils continuaient de cultiver le français comme leur langue maternelle et de vivre à la bonne franquette comme leurs pères, que les Wallons prussiens ont reçu les plus hauts et les plus beaux éloges pour leur patriotisme et leur royalisme, et c'est dans ce même temps que leur civisme a subjugué l'antagonisme natif des nationalités, au point que les Allemands qui vécurent parmi eux, célébrèrent leur louange. Tel, pour ne citer qu'un exemple, le capitaine OLDENBOURG dans la lettre qu'il adressa, le 22 septembre 1848, au milieu d'une ère de troubles politiques,

à l'administration communale de Malmédy, « au nom de tous ses officiers, sous-officiers et soldats » :

En quittant ces lieux, écrit-il, après un séjour de près de six mois, nous éprouvons le besoin de dire un cordial adieu aux braves habitants de Malmédy et de leur exprimer en même temps nos chaleureux et sincères remerciements pour le bon et amical accueil ainsi que pour l'affable prévenance dont presque chacun de nous a eu à se féliciter en particulier, pendant notre séjour, où l'entente mutuelle n'a pas été un seul instant troublée. Longtemps encore le souvenir de Malmédy, de ses honorables et prévenants habitants vivra dans nos cœurs, et nous les prions aussi de nous conserver un souvenir d'amitié dans notre éloignement.

Et pendant que les esprits et les cœurs s'étaient ainsi imprégnés des sentiments et principes qui font les vrais patriotes, la connaissance de la langue allemande, quoi qu'on en dise, avait si bien participé au progrès général de l'instruction, qu'on ne voyait plus que les petites gens se mettre parfois en quête d'un interprète pour des affaires ordinaires, et que le journal *la Semaine*, qui avait succédé à la *Feuille de correspondance administrative*, cessa, dès 1849, de donner à ses lecteurs la traduction des dépêches officielles; tandis que, d'autre part, la colonie allemande, dont le principal contingent se composait de personnes en condition chez des Wallons, s'était accrue au point que le clergé, bientôt après 1850, commença, de lui-même et sans ombre d'opposition, à faire des sermons allemands au salut de l'église des Capucins, d'abord de temps à autre, puis, après l'arrivée des Lazaristes qui s'en chargèrent, tous les dimanches.

Pour être lent, le travail de la nature n'en est que plus sage et plus solide : ses produits, étant le résultat de toutes les données réelles dans leurs vraies proportions, sont des survivances véritablement et universellement utiles, et l'art ne peut les ennoblir qu'en respectant leur constitution naturelle.

II.

Période des mesures artificielles tendant à procurer à la langue allemande la prépondérance sur la langue française.

L'arrivée du prince de Bismarck au pouvoir, le 24 septembre 1862, marque, dans l'histoire de la Prusse, un tournant, dont les conséquences pour la politique des langues devaient se faire sentir jusque dans notre petite Wallonie.

Cet homme, au regard d'acier et à la poigne de fer, portait, selon le mot de Schiller qu'il cita un jour, les astres de sa destinée dans son sein : son idée d'une Allemagne puissante et unie sous l'hégémonie de la Prusse et l'idée hégélienne de l'Etat absolu.

Nous disons son idée, et cependant la reconstitution d'un Empire d'Allemagne, même sous le principat de la Prusse, était le rêve de bien des hommes politiques, et, déjà en 1848, l'Assemblée nationale de Francfort avait offert la couronne impériale à Frédéric Guillaume IV.

Bismarck ne voulait pas d'une union effectuée par la démocratie au préjudice des droits de la Couronne; d'autre part, il prévoyait que l'Autriche, toujours soutenue par la majorité des petits États, ne consentirait jamais de bon gré à une modification constitutionnelle de la Confédération germanique, qui mettrait la Prusse sur un pied d'absolue égalité avec elle; et jugeant indigne de son pays, comme puissance européenne, autant que dommageable aux intérêts de la nation, de rester à la remorque de l'Autriche, c'est « par le fer et le sang » qu'il voulait préparer l'unité allemande.

L'Allemagne, unie, à l'exclusion de l'Autriche, sous l'hégémonie de la Prusse; — et l'État omnipotent, qui asservit le peuple pour toutes choses à la raison d'État, laquelle n'est en réalité jamais que la raison particulière des hommes d'État, — telles étaient les deux idées prédominantes, ancrées depuis longtemps dans son esprit.

Dès qu'il fut appelé à la présidence du cabinet prussien, elles devinrent des principes d'action, soutenus par la raison du plus fort et les ressources d'un génie diplomatique de premier ordre, et elles sont restées constamment les pôles fixes de toute sa politique, qu'il varia cependant, en politicien réaliste, au point de paraître alternativement conservateur et libéral, sans jamais être véritablement l'un ou l'autre.

Dans la politique extérieure, il a eu un succès complet: il a reconstitué une Allemagne qui commande le respect et qui réunit les conditions matérielles d'un long et prospère avenir; il lui a rendu des provinces perdues depuis des siècles, et il a eu enfin la gloire de la guérir de la dernière blessure qui lui restait de son traitement par une alliance avec l'Autriche.

Mais, dans la politique intérieure, son absolutisme outré lui a fait faire fausse route, et, au lieu d'unir, il a désuni et partant affaibli le peuple prussien par son système d'avoir surtout égard aux « dix mille d'en haut » (*die oberen Zehn tausend*), par le Kulturkampf et par l'oppression des minorités nationales. Nous sommes revenus de sa politique sur les deux premiers points, mais non sur le troisième, celui qui nous intéresse plus particulièrement.

L'antipolonisme, dont nous avons continuellement subi les contrecoups, a ses premières racines dans l'absolutisme d'État, qui est, de sa nature, non moins niveleur que centralisateur. Bismarck

devait plus tard l'accroître, comme nous le verrons, de sa haine personnelle et de l'animosité nationale qu'il a insufflé à l'âme allemande; mais, dès le principe, il n'y songeait pas, et ce fut sans passion qu'il entreprit sa politique antipolonaise, qui s'accusa nettement en 1863.

Poussés à bout par le régime du knout et des atrocités qui soulevaient l'indignation de tous les peuples civilisés, et plus encore des Français que des Allemands, les Polonais de Russie tentèrent cette année-là un dernier effort contre leurs oppresseurs. Or, Bismarck ne se contenta pas d'empêcher, par l'occupation militaire de la frontière, les Polonais prussiens de fournir des secours aux insurgés, il alla jusqu'à accepter une convention qui permettait à l'armée russe d'entrer en certains cas sur le territoire de la Prusse, et lorsque les progressistes l'accusèrent en plein Parlement de « complicité du crime russe », il répondit par ces paroles qui équivalent à un programme: « La propension à s'enthousiasmer pour des nationalités étrangères et leurs tendances, alors même que celles-ci ne peuvent se réaliser qu'aux dépens de la patrie, est une forme de maladie politique, dont l'extension géographique est malheureusement restreinte à l'Allemagne! »

Dépouillée de sa forme sentencieuse, qui séduit, et ramenée à la signification précise que lui donnent les circonstances du moment, cette déclaration revient à dire: « La nation polonaise, partagée avec son territoire depuis 1795 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, a une tendance à se reconstituer en État autonome, et, comme cela ne se peut qu'en mutilant notre pays, la raison d'État commande de favoriser — même d'une manière extraordinaire — l'écrasement des Polonais russes, sans souci de leurs griefs ».

Les Polonais prussiens, et on peut en dire autant des autrichiens, protestaient de leur loyauté, posaient des actes de civisme, observaient une tenue irréprochable et, en fait de révolution, leur passé n'était pas plus chargé que par exemple celui de « la bonne ville de Berlin ». Mais ils gardaient dans leur cœur, et ils ne s'en cachaient pas, l'espoir que la marche de l'histoire ou, comme ils s'exprimaient avec leur profond esprit religieux, la divine Providence amènerait le rétablissement d'une Grande Pologne.

Un espoir intime, pour la réalisation duquel ils ne voulaient rien entreprendre, parce qu'ils étaient résolus de ne jamais manquer à leurs devoirs de citoyens prussiens, avec la volonté de conserver leur nationalité comme elle leur avait été garantie, voilà ce qu'était, en réalité la tendance, contre laquelle Bismarck prétendait prémunir la Prusse.

C'est ainsi qu'il a inauguré une nouvelle politique antipolonaise

à l'époque où les Polonais étaient bien vus à la cour, vivaient dans une paix profonde avec les citoyens allemands et jouissaient même de leurs sympathies. L'intérêt de l'Etat, qui fut son principe directeur, demandait l'affaiblissement de la nationalité polonaise, et il serait étonnant que le président du cabinet n'eût pas poussé ses collègues dans cette direction sans s'occuper autrement des mesures qu'ils prendraient.

De fait, ils ont travaillé à l'intérieur dans ce but, et nous nous souvenons, en particulier, d'une lettre de l'archevêque LEDOCHOWSKY, de laquelle il appert qu'il a consenti vers ce temps, à contre-cœur et comme extrême concession, à ce que l'enseignement religieux fût donné dans les collèges polonais en allemand à partir de la seconde inférieure, c'est-à-dire de la cinquième année.

En Prusse, les degrés inférieurs de la hiérarchie administrative sont doués d'une sensibilité remarquable pour percevoir les changements de cours qui s'opèrent dans les régions supérieures, et on voit bientôt à leur conduite quand le vent a tourné; mais ils oublient facilement la sage recommandation de Talleyrand: « Pas trop de zèle! » ils se lancent assez souvent ou trop vite ou trop avant dans la nouvelle direction, et alors il arrive qu'en haut lieu on désapprouve leurs actes intempestifs.

C'est ce qui eut lieu la première fois que la politique antipolonaise fut transportée en Wallonie.

Par dépêche du 20 août 1863, la Régence d'Aix-la-Chapelle ordonna tout simplement la suppression absolue du français dans l'administration communale de Malmédy. Le bourgmestre PIETRE répondit par des remontrances respectueuses qui restèrent sans effet et déposa ensuite, à la séance du 10 novembre, la correspondance au Conseil municipal, qui se montra à la hauteur de sa mission et caractérisa parfaitement la situation dans une délibération, qui mérite d'être rapportée textuellement:

Le Conseil déclare voir avec peine et étonnement ces décisions de l'autorité supérieure, précisément au début de la nouvelle administration, et il prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Il adhère entièrement à la réponse du Bourgmestre du 25 septembre dernier et en adopte les principes, les motifs et les conclusions, et
2. Attendu que vouloir exiger la rédaction en allemand des délibérations du Conseil, c'est, en d'autres termes, demander la démission immédiate de la grande majorité actuelle du Conseil, qui devrait se retirer, et en outre exclure pour l'avenir l'élection au Conseil des habitants wallons de la commune.

Attendu qu'exiger la correspondance en allemand, c'est anéantir le contrôle du Conseil sur l'administration locale, contrôle reconnu par le § 35 de la loi des villes.

Attendu que vouloir forcer le Bourgmestre de correspondre en allemand, c'est vouloir exclure de ces fonctions les habitants wallons de la ville.

Attendu que le seul but de la Régence est l'introduction de la langue allemande à Malmédy, que l'administration actuelle fait les plus louables efforts pour réorganiser l'école supérieure et les écoles élémentaires, d'où dépend la connaissance de la langue allemande, et que rien n'est négligé dans ce but.

Vu le § 6 de l'instruction sur les collèges rendue par Son Excellence M. Sack...

Vu le rescrit ministériel du 18 août 1823 et celui du 7 août 1833 (voyez ces documents dans la première partie).

Attendu que la ville de Malmédy n'a pas démerité de la patrie ni du gouvernement; que le retrait de cette légitime prérogative reconnue par M. Sack de se servir de la langue maternelle serait considéré par toute la ville comme une punition imméritée; que le Conseil doit à ses commettants, qu'il se doit à lui-même de protester, au nom de toute la ville, contre une mesure à la fois aussi blessante pour son patriotisme que pour ses intérêts les plus sacrés et qui la placerait au-dessous de la partie polonaise de la monarchie.

Attendu que la nouvelle administration, qui déploie un zèle si louable pour les affaires, n'a pas non plus mérité un pareil blâme.

Attendu que si le gouvernement a trouvé nécessaire pour les actes de l'autorité judiciaire locale et pour ceux des notaires l'usage de la langue française, cette nécessité est bien plus impérieuse encore pour les actes de l'administration qui intéressent, non seulement quelques individus, mais la population tout entière, et c'est ce qu'ont reconnu toutes les lois sur le placement des Landraths et des administrateurs, en exigeant d'eux la connaissance de la langue usitée dans le pays où ils doivent fonctionner.

Attendu que cette autorisation n'a jamais amené aucun inconvénient dans l'administration ni aucune gêne pour les autorités supérieures puisque les dépêches de leur part ont toujours été rédigées et adressées en allemand, ce qui n'a jamais été contesté ni donné lieu à aucune réclamation de la part des administrations locales de Malmédy.

Par tous ces motifs, le Conseil est convaincu qu'il est l'organe de la commune tout entière en prenant son recours à Son Excellence Monsieur le Président en chef de la Province et en priant ce haut fonctionnaire:

1. De rapporter les décisions de la Régence royale des 20 août et 4 novembre 1863;

2. De maintenir l'ancien état de choses et de confirmer ainsi d'une manière absolue l'usage ultérieur de la langue française dans les actes administratifs de la mairie de Malmédy.

Le Conseil décide aussi que la présente délibération sera rendue publique par la voie de la Semaine afin de prouver à ses commettants qu'il a su défendre leurs intérêts. Il charge le Bourgmestre de l'exécution de la présente délibération.

Après de longs délais, la réclamation en question fut rejetée par le Président en chef de la Province rhénane, mais finalement agréée du ministère, qui se contenta d'imposer au bourgmestre l'obligation de procurer, sous sa responsabilité personnelle, une traduction allemande des délibérations du Conseil. Et celui-ci, ayant reçu communication de cette décision à la séance de mi-octobre 1866, exprima « ses sentiments de vive reconnaissance vis-à-vis du gouvernement pour cette nouvelle marque de bienveillance et cet acte de justice envers Malmédy. »